

OÙ CONSULTER SI VOTRE ÉTAT DE SANTÉ OU CELUI D'UN PROCHE VOUS PRÉOCCUPE

Que vous ayez ou non un médecin de famille, découvrez les options qui s'offrent à vous. Des professionnels sont disponibles.



↓ SITUATIONS URGENTES



EN CAS D'URGENCE, DE BLESSURE GRAVE OU DE DÉTÉRIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Si votre vie est en danger ou que votre état de santé exige une intervention immédiate, vous pouvez en tout temps **vous présenter dans une urgence** de la région :

- En composant le **911** pour demander une intervention d'urgence ou un transport en ambulance;
- En prenant un moyen de transport sécuritaire pour vous rendre à l'urgence la plus proche.



EN CAS D'EMPOISONNEMENT

Le **Centre antipoison du Québec** répond à la population et aux professionnels de la santé qui font face à une situation urgente d'empoisonnement. **Composez le 1 800 463-5060 en tout temps (24 h/24, 7 j/7).**

PARLER À UNE INFIRMIÈRE OU À UN TRAVAILLEUR SOCIAL

En composant le **811**, vous pouvez parler à une infirmière ou à un travailleur social. Cet appel pourrait vous éviter un déplacement ou une consultation aux urgences. Ces services sont accessibles par téléphone **en tout temps (24 h/24, 7 j/7).**

- Le personnel infirmier d'**Info-Santé** (811, option 1) peut répondre à vos questions ou vous conseiller concernant votre santé ou celle d'un proche.
- Les intervenants d'**Info-Social** (811, option 2) peuvent vous aider lorsque vous vivez une situation difficile, intervenir en cas de crise ou vous orienter vers le bon service en fonction de votre besoin.



↓ SITUATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE SOINS IMMÉDIATS



PHARMACIEN

Pour **prolonger une ordonnance, ajuster ou administrer votre médication**, consultez votre pharmacien ou visitez le www.monpharmacien.ca.



CONSULTATION MÉDICALE PONCTUELLE

SI VOUS AVEZ UN MÉDECIN DE FAMILLE :

Vous avez un médecin de famille ou vous êtes suivis par une infirmière praticienne spécialisée (IPS) d'un GMF? Prenez rendez-vous. **Ceux-ci ne sont pas disponibles? Demandez un rendez-vous avec un autre médecin ou une IPS de votre clinique médicale.**

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN DE FAMILLE :

- Consultez le **Guichet d'accès à la première ligne (GAP)** ou téléphonez au 811, option 3;
- Prenez rendez-vous sur le site **Rendez-vous santé Québec** (rvsq.gouv.qc.ca);
- Prenez rendez-vous dans une **super-clinique (GMF accès-réseau)** (ciussscn.ca/superclinique).

SITUATIONS NE METTANT PAS VOTRE VIE EN DANGER, ↓ MAIS NÉCESSITANT DES SOINS DANS LES 24 H À 48 H

Présentez-vous à la **Clinique d'urgence mineure Jeffery Hale** afin d'être pris en charge par l'un des professionnels de notre équipe. Si la consultation ne requiert pas de voir un médecin, celle-ci sera effectuée par un autre professionnel.

Notez que la clinique n'offre pas de suivi médical. Elle répond aux besoins ponctuels qui nécessitent une consultation immédiate.

Pour tous les détails : ciussscn.ca/optionsdeconsultation

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 

